

# COMPTE RENDU INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2024 A 20H30

Le sept juin deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

<u>Etaient présents</u>: BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe et Jean-Christophe VIALARET.

<u>Etaient absents excusés ayant donné procuration</u>: Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Marie DELPECH a donné procuration à Marion BASTIT, Stéphane DOLO a donné procuration à Mathieu CROUZET, Géraldine MOLES a donné procuration à Jean-Christophe VIALARET.

Madame Magali COQUOIN et Mathieu CROUZET sont désignés comme secrétaire de séance.

#### Rappel de l'ordre du jour :

- 1 Amphithéâtre et abords de ST QUIRIN : modification du plan de financement
- 2 Rénovation du presbytère communal : modification du plan de financement
- 3 Rénovation du presbytère communal : Assujettissement à la TVA
- 4 Recours à l'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle) : marques truffes
- 5 Questions Diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 3 mai 2024, en vue de son approbation.

Aucune observation n'est faite et le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec les absentions des élus absents à la séance.

Magali COQUOIN demande à Madame le Maire si c'est possible d'intégrer à l'ordre du jour l'examen de demandes de subventions aux associations. L'assemblée donne un avis favorable.

#### Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

<u>2024-13</u>: Je vous informe que j'ai validé le devis à l'entreprise MEFRAN Collectivités domiciliée à Florensac dans l'hérault (34) pour un montant de 7 315 € HT soit 8 778 € TTC (50 tables, 100 chaises et 25 barrières).

2024-14: Madame le Maire propose de fixer un tarif de bureau à 20 € pour un bureau individuel, pour l'achat d'un lot de bureau double, à l'unité le tarif demeure à 50 € et à partir du 4ème bureau, le tarif passe à 25 €.

2024-15: Madame le Maire propose de signer le devis au garage SEMA domicilié à Mirabel pour un RENAULT MASTER pour un montant de 23 500 € TTC pour équiper le service technique suite aux incendies des deux autres masters.

2024-16: Je valide cette proposition d'indemnisation pour le montant de 30 841.65 €, par notre assurance en règlement du MASTER III immatriculé EH-681-TW.

2024-17: Je valide cette proposition d'indemnisation pour le montant de 2 100 €, par notre assurance en règlement du MASTER II immatriculé DL-647-EP.

## Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Je vais vous parler aujourd'hui de la Charte Forestière de Territoire animée par le PETR, et qui est au cœur de la Vice-Présidence que j'y anime. Nous avons ce matin travaillé avec les acteurs concernés sur son actualisation, dans le cadre de son Comité de Pilotage. Pour ce qui sont intéressés, je vous invite à aller voir le site du PETR.

Issues de la loi d'Orientation Forestière de 2001 (article L12), les chartes forestières de territoires sont des outils d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leurs dynamiques. Elles ont pour objectif de mobiliser les acteurs du territoire autour d'un diagnostic partagé et d'un programme d'actions. Basée sur le volontariat et animée par PETR, elle permet la mise en réseau des acteurs, notamment de la filière forêt, de définir et de soutenir la mise en œuvre d'actions opérationnelles pour répondre aux enjeux du territoire.

Quelques chiffres rapides sur la filière bois / forêt dans le PETR :

- L'ADEME estime que 276 000 m3 de bois sont prélevés chaque année. Si tout ce bois était utilisé en énergie pour le chauffage, cela correspondrait à la consommation annuelle de fuel de 13 800 ménages (à 2 000 litres par ménages et par an). Soit une fois et demie la population de la communauté de communes
- La filière forêt bois du territoire représente 1 100 emplois
- sur le PETR, 152 000 Ha sont couverts de forêt (30 fois la commune de Lalbenque), dont 97% sont privées. 40% de ces forêts sont identifiées comme étant à intérêt écologique

Cette structure de la forêt a évité que notre territoire, et plus largement le Lot, subissent l'industrialisation et la monoculture forestière que l'on peut connaître dans les Landes ou dans le Nord de l'Europe par exemple. Il est parfaitement adapté au développement d'une gestion raisonnée des prélèvements forestiers, privilégiant la qualité à la standardisation et au volume et à l'organisation d'une économie circulaire. Cependant la filière forêt -bois connaît un véritable défi : celui du renouvellement des générations. Nombre d'artisans menuisiers, charpentiers, de scieurs, d'élagueurs ou de bûcherons vont partir à la retraite. De nombreux savoir-faire pourraient disparaître si nous n'anticipons pas. Il y a un enjeu à assurer leur renouvellement, et donc, citoyens et collectivités, de nous assurer d'intégrer le bois -et le bois local- dans nos constructions, dans notre chauffage. Il est aussi important de ré intégrer des haies dans nos paysages agricoles dans une perspective multifonctionnelle : des emplois autour du bois d'œuvre ou pour l'énergie, du stockage de carbone, de la biodiversité utile à l'agriculture et aux écosystèmes.

Je terminerai en disant que le changement climatique que nos modes de vie ont provoqué pourrait avoir un impact fort sur nos forêts dont les capacités d'adaptation sont incompatibles avec la vitesse des changements. Le chêne, Quercus en latin, qui a donné son nom à notre territoire sera t il capable de survivre à des canicules et sécheresses répétées ? Devra-t-on le remplacer en partie par des essences méditerranéennes ? La biodiversité de nos forêts limitera t-elle les impacts du changement climatique ? Certainement, l'utilisation raisonnée de nos ressources forestières contribuera à sa pérennité, en permettant un renouvellement des massifs mieux adapté aux conditions évolutives du changement climatique.

#### ORDRE DU JOUR

## 1 - Amphithéâtre et abords de ST QUIRIN : modification du plan de financement

Madame le maire rappelle à l'assemblée les différentes étapes de ce projet avec en janvier 2021, la validation du premier plan de financement pour solliciter le financement de l'Etat au titre de la DETR.

Après une interruption importante dû aux fouilles archéologiques, nous avons un bilan de financement insuffisant notamment en raison de réductions budgétaires de la Région et

l'augmentation du projet dans sa globalité de 22%, il vous est proposé de solliciter le LEADER sur les dépenses éligibles possibles du projet à savoir :

Le LOT 2 fourniture et pose des pierres, le LOT 3 volet paysager ainsi qu'un budget de fonctionnement prévisionnel d'animation à venir.

Le plan de financement correspondant pour une demande d'aide du LEADER sur un : montant du projet éligible de 172 000 € HT

Montant des dépenses éligibles du projet :	172 000.00 € HT
Subvention ETAT-DETR:	41 993.95 €
Subvention REGION:	10 685.89 €
Subvention DEPARTEMENT:	22 900.44 €
Subvention LEADER:	<u>62 000.00</u> €
Total du financement:	137 580.28 €
Autofinancement de la commune :	34 419.72 €
Total du projet :	172 000.00 €

#### **Observations:**

Mathieu CROUZET regrette une augmentation de plus de 90 000 € TTC, soit 22%.

Kévin DELON et Liliane LUGOL apportent des explications sur des travaux supplémentaires liées à cette opération : mise en place d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite, coût de l'enfouissement des lignes électriques, mise en place d'un garde-corps tout le long du mur d'enceinte pour accroître la sécurité.

Jean-Christophe VIALARET demande si le chantier sera livré dans les temps et si le Département et la Région vont accorder les subventions espérées. Pour le Département, oui, quant à la Région, La Présidente s'est engagée sur la somme de 30 000 € d'où la nécessité de solliciter un autre financeur, le Leader.

Kévin DELON précise que le chantier a pris du retard suite à de nouvelles fouilles archéologiques, avec les intempéries même si le chantier n'a jamais été arrêté. Des pénalités de retard pourraient être appliquées.

Sébastien NODARI et Charles LONJOU indiquent que ce n'est pas facile de récupérer des pénalités.

Mathieu CROUZET rappelle que les intempéries doivent être gérés par la maîtrise d'œuvre. Madame le Maire précise que la fin des travaux sera finalement en septembre.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec six abstentions (Mathieu CROUZET, Stéphane DOLO, Charles LONJOU, Géraldine MOLES, Sylvie PAGES, Jean-Christophe VIALARET) le plan de financement modifié et autorise la sollicitation d'une subvention au titre du LEADER pour le financement de l'opération de création d'un amphithéâtre à l'arrière de l'église ST QUIRIN et le traitement des abords et autorise Madame le Maire à déposer le dossier et à signer tous les documents nécessaires.

## 2 - Rénovation du presbytère communal : modification du plan de financement

La commune a déjà délibéré deux fois sur le plan de financement de la rénovation du presbytère le 13/12/2022 pour solliciter les subventions d'ETAT (DETR et Fonds verts), le 01/12/2023 pour une subvention européenne FEDER massif central mais qui final n'a pas abouti.

Lors de la visite de Mme DELGA, Présidente de REGION OCCITANIE en janvier 2024, elle a eu l'inventaire de tous les projets et a proposé de subventionner le futur tiers-lieu à hauteur de 190 000 €.

De plus, la CAF, en fonction du futur agrément en EVS (espace de vie sociale) pour l'association « la tresse » peut financer la partie investissement de la commune à hauteur de 80 000 €.

Il est nécessaire de modifier de nouveau le plan de financement pour actualiser les aides acquises et les sollicitations :

En sachant que nous avons une enveloppe d'opération (honoraires, études et travaux prévisionnels à hauteur de : 1 078 000 € HT soit 1 293 600 € TTC.

Le plan de financement peut s'établir de la manière suivante :

Subvention au titre de la DETR (acquis):	149 283 €
Subvention au titre des Fonds Vert (acquis):	243 500 €
Subvention au titre du DEPARTEMENT au titre du FAST	
(sollicité) :	200 000 €
Subvention au titre de la REGION	190 000 €
Subvention de la CAF:	80 000 €
Total du financement extérieur:	862 783 €
Fonds libres de la commune 20 % :	<u>215 217 €</u>
Total du financement en HT:	1 078 000 €
Fonds libres et/ou emprunt y compris la TVA:	<u>430 817 €</u>
Total de l'opération en TTC :	1 293 600 €

Actuellement, la consultation est en cours pour une attribution des marchés de travaux au conseil municipal de JUILLET qui est fixé au mardi 16 juillet en fonction du résultat des offres, de l'analyse et de la négociation à venir.

Mathieu CROUZET fait remarquer que le coût prévisionnel a augmenté malgré le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Madame le Maire confirme que l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'est assez peu investi sur le dossier.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec six abstentions (Mathieu CROUZET, Stéphane DOLO, Charles LONJOU, Géraldine MOLES, Sylvie PAGES, Jean-Christophe VIALARET) le nouveau plan de financement et autorise Madame le Maire à solliciter les financements de la Région et de la Caf et donne tout pouvoir pour mener à bien cette opération.

## 3 - Rénovation du presbytère communal : Assujettissement à la TVA

Madame le Maire précise que le presbytère va devenir un tiers-lieu avec plusieurs activités économiques : le coworking, la ressourcerie et le café citoyen, les emplacements seront loués.

Suite à une sollicitation des services compétents (conseiller des décideurs locaux et service des impôts), notre projet d'opération peut être assujetti à la TVA et nous permettre dans un premier temps de déduire la TVA sur les immobilisations (les travaux) tout au long de l'exécution de l'opération de réhabilitation.

Il convient pour cela d'indiquer dans la délibération que les activités projetées de location de locaux professionnels sont assujetties à la TVA, et que nous renonçons à la franchise en base pour ces activités.

Ensuite il sera déterminé avec le service de gestion comptable (SGC) un code service à l'intérieur du budget principal plutôt que de faire un budget annexe.

Sylvie PAGES-GRATADOUR apporte des précisions sur ce mécanisme.

Jean-Christophe VIALARET s'interroge sur le nombre de personnes présentes actuellement sur le coworking et est-ce qu'elles paient une cotisation ?

Madame le Maire répond que pour l'instant les locaux sont provisoires et il n'y a pas de facturation mais ce sera différent dans les nouveaux locaux après les travaux.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec deux abstentions celle de Sébastien NODARI et Sylvie PAGES-GRATADOUR la proposition d'assujettir à la TVA l'opération et la renonciation à la franchise en base et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette opération.

## 4 – Recours à l'INPI (Institut national de la propriété intellectuelle) : marques truffes

Madame le Maire a sollicité l'aide d'un juriste pour faire le point sur les différentes marques qui existent autour de la truffe et en relation avec l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

Plusieurs marques sont en cours de validité et certaines sont tombées dans le domaine public. La propriété de ces marques par Alain Ambialet et/ou le Syndicat des trufficulteurs a été réalisée sans la demande d'autorisation au préalable à la commune ou au Maire. Aucun écrit n'a jamais été rédigé.

Dans le cadre de l'organisation du marché aux truffes, il était nécessaire de faire un point sur ces marques et qu'elles appartiennent à la commune pour plus de lisibilité et de respect du droit.

La commune a acquis la marque suivante :

LALBENQUE CAPITALE DE LA TRUFFE NOIRE - cet enregistrement est publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 24/18 du 3 MAI 2024.

La commune a déposé les marques suivantes ayant expiré:

TRUFFE DE LALBENQUE : la marque a expiré depuis le 7 Février 2023 - Cet enregistrement a été publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 24/18 du 3 MAI 2024

MARCHÉ AUX TRUFFES DE LALBENQUE : la marque a expiré depuis le 7 Février 2023 - Cet enregistrement a été publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 24/18 du 3 MAI 2024.

Madame le Maire indique que malgré une relance systématique de l'INPI un mois avant la date d'expiration, ces 2 marques n'ont pas été renouvelées par le syndicat. La commune a donc décidé de les déposer à son nom car la renommée de LALBENQUE est fondée sur la Truffe.

## Pour les deux autres marques ci-dessous :

- -TRUFFES NOIRES D'HIVER DE LALBENQUE : dont la date d'expiration est le 18 décembre 2030 Marque déposée par Alain AMBIALET,
- -TRUFFES NOIRES DE LALBENQUE : dont la date d'expiration est le 18 août 2028 marque déposée par le Syndicat des trufficulteurs de la Région de Lalbenque.

La commune a souhaité entamer une procédure à l'amiable avec Alain AMBIALET et le Syndicat pour récupérer ces deux marques déposées sans demande d'autorisation.

Mais suite à cette demande à l'amiable, Alain AMBIALET refuse de céder ces marques donc, je vous propose de faire un recours à l'INPI pour demande de nullité des deux marques restant en vigueur.

Mathieu Crouzet regrette cette procédure qui ne va pas dans le sens de l'apaisement annoncé par la mairie notamment lors de la création du comité de pilotage.

Madame le Maire précise que le dépôt de marque ne peut utiliser un nom de commune sauf autorisation expresse, ce qui n'était pas le cas à Lalbenque.

Jean-Christophe Vialaret demande pourquoi l'INPI n'a pas refusé le premier dépôt des marques si la procédure n'était pas respectée. Madame le Maire précise que l'INPI ne fait pas de contrôle de légalité.

Les personnes du milieu de la truffe ont signalé à Madame Lugol que le premier dépôt était illégal.

Madame le maire évoque une possible création d'une AOC pour la truffe de Lalbenque tout en précisant que le dossier est long et difficile à constituer.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité avec 6 votes contre (Stéphane DOLO, Géraldine MOLES, Mathieu CROUZET, Jean-Christophe VIALARET, Charles LONJOU et Sylvie PAGES-GRATADOUR) le recours à l'INPI pour une demande de nullité des deux marques restant en vigueur TRUFFES NOIRES D'HIVER DE LALBENQUE et TRUFFES NOIRES DE LALBENQUE et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mener à bien cette procédure.

#### 5 - Examen demandes de subventions

Magali COQUOIN présente les deux sollicitations :

\*L'association les 1000 pattes sollicite une subvention de 500€ pour l'organisation d'une randonnée lors d'Octobre Rose. Cette subvention couvrirait des frais liés à cette manifestation.

Philippe SUDRES déplore le recours systématique des associations aux subventions et regrette leur manque d'initiative au niveau des recherches de financements.

Pamela ROUSSEAU indique que cette demande a fait débat en commission.

Magali COQUOIN précise que d'autres devis pour le flocage des teeshirts, peuvent être demandés par l'association afin d'obtenir de meilleurs tarifs. L'association s'est proposée pour organiser cette rando du fait de ses activités.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 500 € à l'association les 1000 pattes.

<sup>\*</sup>Demande de subventions de 1000€ de Quercy Modélisme. :

Les activités de l'association, notamment le salon du modélisme à Lalbenque et la reconstitution d'un village provençal sont présentées par Magali Coquoin.

Le faible nombre d'adhérents (14) est souligné.

La commission avait proposé 800€, 13 élus décident d'une subvention de 600€ et 4 élus votent pour 800 €. C'est donc une subvention de 600 € qui est votée pour Quercy Modélisme.

De plus, l'association souhaite pouvoir bénéficier de l'espace goudronné de l'ancien camping pour faire des démonstrations d'engins miniatures. Pour cela, une convention d'occupation du domaine public sera prise afin de prévoir la période et les horaires d'utilisation.

Après examen et délibération l'assemblée valide à la majorité d'attribuer une subvention de 600 € à l'association Quercy Modélisme et autorise Madame le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public pour les démonstrations d'engins miniatures sur l'espace goudronné de l'ancien camping.

### 6 – Questions Diverses:

Philippe SUDRES souhaite faire deux observations :

1/ Point sur l'IF STRART, qui accompagne les entreprises innovantes à distance, comité de sélection : le 18/06 à la halle de la mairie

Le comité de sélection accueillera à ce jour 4 entreprises lotoises. Le thème de ce comité de pilotage sera en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire.

Philippe SUDRES espère que des entreprises viendront s'implanter à Lalbenque et pourront intégrer le coworking.

Mathieu Crouzet souligne que des locaux professionnels seraient nécessaires pour accueillir des entreprises avec de la production ou du stockage.

2/ Point sur l'organisation « Faites du Vélo du 01/06

La manifestation s'est bien déroulée mais la thématique des associations caritatives n'a pas été abordée.

Philippe SUDRES donne des explications sur son association « Passion Vélo » qui lui permet d'organiser ses actions pour hôpital sourire. Cette association ne demande aucune subvention à la mairie et tout ce qui est récolté est reversé intégralement à Hôpital Sourire II explique sa recherche de financements privés pour le fonctionnement de l'association.

Il pense également à la suite. Il souhaite en particulier susciter la curiosité des gens et par conséquent susciter des vocations pour que les dons faits à Hôpital Sourire se multiplient.

Il évoque les projets à venir, le  $30^{i\text{ème}}$  anniversaire d'Hôpital Sourire avec pourquoi pas, 30 étapes dans la région Occitanie!

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

Les secrétaires de séance,

Magali COQUOIN.

Mathieu CROUZET.

Le Maire,

A LALBENQUE, le 14/06

Liliane LUGOL.

Le compte rendu de la séance du 7 juin 2024 est approuvé à l'unanimité avec deux abstentions Marie DELPECH et Géraldine MOLES car absentes lors la séance.